

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA  
DU 12 JUIN 2020**

-----

Sur invitation de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration du Syndicat National des Agents de Direction MSA se sont réunis en audio-conférence via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOEREC, le vendredi 12 juin 2020, de 9 h à 11 h.

Monsieur Edgard CLOEREC, Président de séance, accueille les participants. Par ailleurs, Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU, Directrice Générale, est désignée Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

- |                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| - Monsieur Franck ASTIER             | - Madame Catherine JACOB       |
| - Madame Claude CHAUSSÉE             | - Monsieur Jean-Jacques LAFAYE |
| - Monsieur Edgard CLOEREC            | - Monsieur Etienne LE MAUR     |
| - Madame Annabelle FRANCISCI-HEBENER | - Monsieur Jacques OLIVERES    |
| - Monsieur Thierry GIRARD            | - Madame Anne PICOUX           |
| - Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU    |                                |

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

- |                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| - Madame Marie-Christine CHAMBE | - Madame Lysiane LENICE        |
| - Monsieur Jacques BIET         | - Monsieur Dominique MAUCOTEL  |
| - Monsieur Jean BOISSIERE       | - Monsieur Bernard MERIGEAU    |
| - Monsieur Jean-Marie BOULEC    | - Monsieur Pierrick OLIVIER    |
| - Monsieur Philippe HERBELOT    | - Monsieur Denis RAMET         |
| - Monsieur Patrick JAOUEN       | - Madame Pauline SIRE          |
|                                 | - Monsieur Jean-Jacques WERTHE |

**ASSISTAIENT, en outre, à cette séance :**

- Monsieur Etienne DUCONGÉ
- Bénédicte FEUILLEUX
- Thierry MAUHOURAT-CAZABEILLE
- Karine AMARANT

**1. VIE STATUTAIRE**

---

Il est acté l'envoi de l'appel de cotisations 2020 par mail en privilégiant le règlement par virement. Nous n'avons pas la liste de tous les retraités et notamment leurs coordonnées mail. Pour l'instant, l'appel à cotisations pour les retraités est suspendu.

Peu de mouvements financiers sont à évoquer depuis le début de l'année, ainsi que peu d'adhésions car peu de recrutements.

Pour information, la MSA Beauce Cœur de Loire a accueilli un nouveau Directeur Comptable et Financier. IMSA accueille Claire MALORIE, DRH à iMSA. Quant à Portes de Bretagne, elle va aussi embaucher Alain FORET en tant que Sous-Directeur.

## **2. ASSEMBLEE GENERALE SNADMSA**

---

Compte tenu de la situation sanitaire et au confinement, l'Assemblée Générale prévue le 29 avril dernier a été reportée à une date ultérieure. Cette Assemblée qui a subi 3 reports serait à tenir en même temps qu'une réunion nationale qui rassemblerait les collègues sur la même journée.

Pour rappel, les comptes 2018 et 2019 seront à approuver. Des ajustements seront à faire en 2019 en lien avec des transferts de comptes bancaires.

## **3. LA COMMUNICATION DU SNADMSA ET ACTUALITE SYNDICALE**

---

Il est noté qu'aucune situation d'Agents de Direction en difficulté n'a été remontée auprès du SNAD.

La question tout de même des missions de l'Offre De Services est évoquée car elle peut être source de difficulté et ne donnent pas systématiquement lieu à compensation (Cf rapport de la Cour des Comptes qui pointe une verticalité du fonctionnement de la MSA à l'instar de celui de la CNAM).

Les membres du Conseil sont informés du projet d'interpellation du Président de la FNEMSA et de son Directeur Délégué sur notre attachement au mode de gouvernance actuel. Notre statut d'Agent de Direction est spécifique et nos profils aussi.

Les calculs de la RVCD sont en cours et les notifications arriveront la semaine prochaine. Les résultats sont mitigés notamment sur les indicateurs de production, les élections etc... Il a été demandé que, dans le contexte actuel, la RVCD tienne compte de l'investissement des Agents de Direction et qu'il ne soit pas tenu compte d'indicateurs fixés de manière unilatérale et sans base logique.

Les indicateurs 2020 ont été adaptés et le SNADMSA est intervenu afin que l'implication de chacun soit prise en compte. Le CIDI a travaillé sur le sujet.

## **4. LA REPRESENTATIVITE**

---

Les arrêtés sont reportés sur le 4<sup>ème</sup> trimestre et la représentativité sera mesurée en 2021. Nous ne participons donc plus aux négociations.

## 5. LA CRISE SANITAIRE

---

Le Comité Directeur du Réseau (CDR) a souligné que la gestion de la crise sanitaire a été réussie, mais a généré de nouvelles pratiques, de nouveaux réflexes, et aussi, des difficultés et des impacts sur nos modes de fonctionnement. Une enquête du groupe Cadres Dirigeants a été lancée et nous devons notamment retenir de cette crise le principe du télétravail, y compris, pour les Agents de Direction. Le SNADMSA fera des propositions à la FNEMSA sur l'évolution des pratiques.

Il est ensuite fait état d'épuisements pour certains collègues. Des modes de relations différents ont pu générer des tensions entre collègues et l'impact sur la conciliation vie personnelle et vie professionnelle a été important.

Il faut rester vigilants et ne pas tirer des bilans définitifs alors même que nous ne sommes pas sortis de cette crise. La situation de télétravail est contrainte et perdure aujourd'hui. En tout état de cause la question du présentiel est de nouveau questionnée. Nous devons envisager une cible organisationnelle qui tiendra compte de notre vécu et de celui de nos équipes.

Les équipes sur site ont demandé et attendu une représentation de la Direction sur site pendant la crise. Il faudra intégrer la dimension individuelle et la dimension collective. L'idée serait de partir sur un ou deux jours par semaine maximum de travail à distance.

Nos entreprises se sont « modernisées ». Le critère de celui qui allume la lumière le matin et l'éteint le soir n'est plus celui qui garantit la performance... Nous sommes tout aussi efficaces dans certaines situations en réunions distancielles. La prise de recul par rapport à la crise sanitaire est nécessaire pour prendre conscience des bénéfices que nous pouvons en tirer. En tout état de cause, l'alternance est une modalité confortable. La question du travail à distance chez les Agents de Direction n'était ni comprise ni admise.

Il est souligné l'importance de faire la part des choses entre les adaptations nécessaires dans un contexte de crise et les changements de pratiques qui paraissent mûrs et vont perdurer. Une réflexion et approche à la fois individuelle et collective sont à envisager. Enjeu de régulation des réunions au niveau des équipes... et du collectif institutionnel.

La question des déplacements est également interrogée. Une vraie problématique dans notre régime. L'occasion est venue de parler de la QVT des Dirigeants. Cela permet une plus grande réactivité et un dialogue de gestion « métiers » très qualitatif et efficace avec la CCMSA.

Une expression collective est à porter sur le partage des bonnes pratiques.

Faire équipe ce n'est pas seulement à travers les outils, c'est aussi se reconnaître et se connaître. Les entreprises sont aussi des lieux de vie sociale. Tenir compte du fait que les situations de crise induisent des effets de balanciers et exacerbent certains modèles.

Le Président va rappeler à Monsieur François-Emmanuel BLANC que tous les Agents de Direction ont été au rendez-vous de cette crise. La transversalité se faisait tout aussi bien durant cette période ce qui peut être assez paradoxal. Nous avons été beaucoup plus pragmatiques et nous aurions intérêt à capitaliser sur ce point.

## **6. LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES**

---

Un échange s'instaure sur l'analyse du rapport de la Cour des Comptes. La question se pose de la suite donnée à la gouvernance de l'offre de services. Il faut relier tous ces sujets car il pourra y avoir des conséquences sur nos statuts. L'approche EuroGroup semble privilégier l'intégration et la structuration d'un vrai Groupe MSA. Quid de l'impact que l'application du 19.2 de la Convention Collective Nationale des Agents de Direction ? Nous indiquerons que la composante OST est incontournable et doit être reconnue en tout état de cause. Insister sur la légitimité de la gouvernance par rapport à notre singularité. La spécificité des missions dans le cadre de l'OST induit aussi la nécessité d'assoir cette spécificité (dimensions partenariales, développement, politique etc..). Question sur la clarification des missions institutionnelles. Tout cela doit être vu aussi en intégrant la nouvelle gouvernance. Attention à ne pas fragiliser le dispositif (Cf le sujet sensible des ARCMSA).

On ne sait pas combien d'Agents de Direction bénéficient des points de l'article 19.2 de la CCN. Ces points ont préoccupé la Cour des Comptes en ce que ces points parfois sont répartis entre plusieurs Agents de Direction.

Rappel des points Article 19-2 (SD : 8,46 points ; DA : 10,16 ; DCF : 15,43 ; DG 21,83 soit une moyenne de 12,26 points).

Les hommes ont un nombre de points, en moyenne, supérieur aux femmes.

L'hétérogénéité nuit à la lisibilité et à la défense à venir de ce dispositif conventionnel. Un état des lieux permettrait de mieux connaître les rouages de ces dispositifs. Enjeu d'équité.

Habituellement la FNEMSA suivait le versement de ces points mais cela n'a pas été fait cette année.

François-Emmanuel BLANC est favorable au versement de primes.

Nous devons voir ce que nous devons défendre et maintenir, mais aussi, proposer en termes de dispositifs de reconnaissance des Agents de Direction. Ce système doit vivre et s'adapter. Nos collègues issus du Régime Général n'ont pas ces références.

La Cour des Comptes fait un ratio sur les effectifs par rapport aux branches. Il n'est pas tenu compte de notre guichet unique ni de la dimension politique de nos missions.

## **7. LA LISTE D'APTITUDE**

---

Une commission semble-t-il ordinaire sur les réclamations et le bilan de la commission. Un point d'étape sur la réflexion sur la liste d'aptitude est incidemment abordé. JL.REY a indiqué un retour critique sur le fonctionnement actuel de la commission. F.JEANNNEAU n'était pas non plus informée et était aussi surprise de ce sujet et de qu'il peut sous tendre. La DSS va adresser à JL.REY une lettre de mission courant juin. Les travaux démarreront en juillet et tous les acteurs comme la MSA et le SNAD seront auditionnés à la rentrée. Le terme de cette mission est le 31 décembre prochain. François-Emmanuel BLANC a été informé du risque de fusion de nos listes avec celles du Régime Général (Cf, le rapport de la Cour des Comptes qui promet l'alignement).

Nous avons réussi à maintenir une liste d'aptitude DG mais le fait qu'il y ait des passerelles fait que l'on peut se poser la question de l'intérêt de la Liste d'Aptitude agricole. Mais la forme est importante car le risque est aussi celui de la fusion des conventions collectives, est aussi celui de la nomination et l'évaluation des Agents de Direction. Nous allons exprimer que nous souhaitons maintenir la Liste d'Aptitude agricole mais savons qu'une réforme nous emporterait... Il faut aussi que nous nous préparions à répondre à l'audition.

Le nouveau Directeur de la DSS, Monsieur Franck VON LENNEP, ancien conseiller social d'Edouard Philippe prend ses fonctions aujourd'hui. Sa vision et les orientations qu'il portera devront être prises en compte.

## **8. LA GOUVERNANCE**

---

Une réflexion en cours sur la comitologie. Création de comités stratégiques à la place des comités directeurs. Importance d'associer tous les Agents de Direction dans cette future comitologie afin de favoriser la transversalité et le partage.

La note va être partagée avec les collègues du SNAD et sera débattue au CDR du 16 juin 2020.

Le SNADMMSA veillera à ce que chaque Agent de Direction ait la possibilité de candidater dans un paysage d'évolution et de redécoupage des régions institutionnelles.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

---

Le Président remercie les collègues qui ont rejoint le SNADMMSA malgré les reports successifs des Assemblées Générales.

Monsieur P.HERBELOT a exprimé le souhait de se mettre en retrait de sa mission de Vice-Président.

Le Président indique qu'il adressera dès cet après-midi un message à François-Emmanuel BLANC en évoquant les sujets suivants :

- rappel de la gestion de la crise réussie et reconnaissance attendue ;
- le rapport de la Cour des Comptes ;
- le Snad : interlocuteur privilégié sur les sujets avec nos fonctions de cadres dirigeants.



Le Président,  
Edgard CLOEREC